



Newsletter de Février 2021

Bonjour chers amis Grands-Parents,

Nous nous inspirerons cette fois de l'édito de nos amis français dans leur dernière newsletter. Estelle le Touzé cite la philosophe Adèle Van Reeth lors d'une de ses émissions dédiées sur France Culture :

"Nous ne naissons pas pour quelque chose, nous allons mourir pour rien... c'est une espèce de scandale de la raison qui fait qu'on ne peut pas accepter cette vérité-là. Donc on peut lire le pari de Pascal non pas comme un texte uniquement de prosélytisme religieux, mais comme une invitation pressante qui nous est faite, à nous lecteur, de trouver un sens à notre existence, parce qu'il est absurde de ne pas postuler un sens à notre existence."

Et nous Grands-Parents nous voulons encore « construire un sens à nos existences »... et aussi faire bénéficier de cette expérience de vie ceux qui nous succèdent.

Alors, notre pari mensuel reste donc :

- de rendre compte des forces vives à l'oeuvre qui luttent avec intelligence et pugnacité contre les effets désastreux du dérèglement climatique et la perte de biodiversité pour un monde vivable pour tous ;
- de questionner nos propres actes, nos propres modes de vie pour conserver le désir et la force d'affronter de notre pouvoir minuscule mais considérable... les acteurs économiques et politiques qui s'opposent au changement
- de nous placer enfin auprès de nos descendants - les nôtres et ceux de ce vaste monde - pour leur donner le courage de rester debout et de découvrir la joie.

1. ACTUALITÉS DU MOUVEMENT :

1.1. Midis du Climat

Un nouveau « Midi » d'après midi : le 25 février 2021

Le « Zéro Déchet », un mode de vie et des habitudes qui nous font du bien

Avec Céline De Schryver par vidéo-conférence de 13 h 30 à 15 h 30

Qu'est-ce que le « zéro déchet » ?

Un mode de vie « presque » zéro déchet, est-ce possible ?

Simplifier, refuser, réduire, réutiliser et recycler et composter, 5 étapes incontournables.

Les chiffres, les trucs et astuces pour bien débuter.

Quelles sont les solutions à mettre en place dès demain ?

De manière interactive et ludique, découvrez le style de vie zéro déchet et comment l'appliquer dans votre quotidien.

Céline De Schryver est éco-conseillère de formation et a créé Ecozy en 2016. Ce projet a pour objectif de sensibiliser et accompagner les particuliers vers un quotidien simplifié et une réduction de leurs déchets.

Avec Ecozy Céline De Schryver a déjà organisé et animé plus de 100 ateliers, conférences et teambuildings sur les thématiques du désencombrement et du zéro déchet pour des entreprises, des asbl, des administrations publiques et des particuliers.

Si vous voulez participer, **merci de vous inscrire** par le lien suivant : <https://forms.gle/ziA6M2ADVRoDDi5UA>

Vous recevrez le lien pour la conférence le 23 février.

Les Midis du Climat par video-conférence ne sont pas payants, mais représentent néanmoins des coûts pour l'asbl (honoraires, abonnements, ...). Une contribution volontaire de votre part sera appréciée : virement au n° de compte : **BE48 5230 8072 8327 de GP Climat**

Save the date : le « Midi » suivant sera le jeudi 18 mars sur le thème des filières alimentaires.

de 13 h 30 à 15 h 30, avec **Marc Fichers, directeur de Nature et Progrès.**

Voici les thèmes qui seront abordés :

Quelle est l'évolution de la production alimentaire en Belgique ? D'où viennent les aliments dits bio que l'on trouve en magasin ? Le sont-ils vraiment ? Comment s'assurer de leur provenance locale et bio ?

Quel est mon pouvoir, en tant que consommateur, pour favoriser les circuits courts, l'agroécologie ? Et au niveau politique, comment protéger les terres agricoles, les ressources naturelles et les biens communs ? Peut-on revendiquer, espérer un renforcement de l'agroécologie et de l'alimentation solidaire ?

Si vous souhaitez vous « mettre en appétit » sur ces questions, visionnez la vidéo de 15 minutes de Camille Etienne, chef de file de « Youth for Climate » en France, qui propose de « *Repenser l'agriculture à l'intérieur de ses limites* »

<https://youtu.be/4RxqMSlUI80>

Une invitation vous parviendra par mail début mars.

1.2. Mobilisation en soutien à l'Affaire Climat – Klimaatzaak

L'Affaire Climat est l'action en justice intentée par un groupe de citoyens il y a plus de 4 ans pour exiger de l'Etat belge une protection de ses citoyens contre les risques liés au dérèglement climatique. **Voir le site : <https://affaire-climat.be>**

Notre procès va réellement débiter le 16 mars 2021. Après des années de préparation et de manœuvres dilatoires, nous plaidons enfin en justice. Nous sommes parés. Armés de solides arguments et de demandes claires. Soutenus par plus de 60 000 partisans.

(Droit) vers un meilleur climat !



L'association prépare une grande action nationale le dimanche 14 mars à laquelle nous vous proposons de participer

Dimanche 14 mars après-midi, nous descendrons dans la rue ! Vêtus de noir et d'un col blanc d'avocat fait par nos soins, nous ferons savoir en masse, à l'échelle locale et dans le respect des règles liées au coronavirus, que nos intentions sont sérieuses. Nous donnerons ainsi ensemble le coup d'envoi des auditions, qui débiteront le 16 mars.

Vous pouvez participer en devenant « responsable local » ou simplement en vous joignant à l'action avec votre gilet de Grand-Parent pour le Climat.

La visite du site ci-dessus vous explique comment vous y prendre et participer et nous diffuserons encore un message début mars apportant le maximum de précisions

1.3. Les Vœux des Grands-Parents et des Grootouders pour le Climat au parlement fédéral

Dans un souci de cohérence et de soutien mutuel avec les Grootouders, nous avons constitué un groupe de travail prénommé « Vivaldi » qui vise à nous faire connaître et entendre par les membres du gouvernement fédéral.

Notre première action fut d'adresser une lettre de Nouvel An au 1^{er} Ministre et à quelques Ministres compétents en matière de Climat. Vous pouvez lire ce message ici : [Les Grands-Parents pour le Climat et les Grootouders voor het Klimaat envoient leurs vœux au gouvernement – Grands-parents pour le climat \(gpclimat.be\)](https://www.gpclimat.be/).

Plusieurs Ministres ont réagi et nous avons pu rencontrer Mme Khattabi en video-conférence, elle nous a fait part de ses priorités politiques. Prochainement nous rencontrons le cabinet du Secrétaire d'Etat Dermine responsable du plan de relance, Tinne Vanderstraeten, Ministre de l'Energie et Petra De Sutter, Vice Première et Ministre des Télécommunications.

Un rapport complet de ces rencontres sera publié sur notre site.

1.4. Notre prochaine Assemblée générale annuelle : le 30 mars de 9h30 à 12h.

Quelles que soient les circonstances sanitaires, nous estimons devoir rendre compte de notre activité de 2020 et débattre avec vous du programme 2021, de nos priorités, de notre stratégie.

Aussi, nous organiserons une Assemblée générale, très probablement par video-conférence, le mardi 30 mars en matinée en espérant que vous puissiez y assister nombreux.

Les membres effectifs y seront convoqués en bonne et due forme et les membres adhérents aussi mais sans droit de vote.

1.5. Et à propos de participation ...

Mentionner cette différence entre membre effectif et membre adhérent nous amène naturellement à vous proposer de renouveler votre **cotisation** (si vous ne l'avez pas encore fait) et vous rappeler que vous pouvez choisir entre ces 2 statuts et contribuer au financement du mouvement en conséquence.

Si vous êtes déjà membre, vous avez le choix :

Un MEMBRE EFFECTIF s'acquitte d'une cotisation annuelle de 20 Eur (et plus si affinités). Il dispose d'un droit de vote aux AG. Un MEMBRE ADHÉRENT nous soutient par un versement de son choix. Il n'a pas droit de vote aux AG.

(Compte BE48 5230 8072 8327 de GP CLIMAT auprès de la Banque TRIODOS)

Si vous souhaitez devenir membre ou sympathisant, rendez-vous sur <https://gpclimat.be/soutenez-nous/>

1.6. Retour sur la conférence du 16 janvier organisée par l'antenne « Entre Sambre et Meuse » (ESEM)

Nous étions plus de quarante à nous connecter pour participer à la conférence de Pascal Mailier, météorologue à l'IRM. L'orateur nous a rafraîchi la mémoire pour certains, aidé à mieux comprendre pour d'autres, les principaux mécanismes actuels du réchauffement climatique, il les a inscrit dans une perspective historique qui déchiffre et déconstruit (depuis Copernic et Galilée) les arguments des climatosceptiques. La vidéo de cette conférence peut être demandée via le mail des GPC ESEM : gpcsambre@gmail.com

Un livre conseillé par Pascal Mailier : Chaud Devant ! Bobards et savoirs sur le climat par Jean-Francois Viot (Préface de Jean-Pascal van Ypersele). Outre la page suivante de notre site web, <https://gpclimat.be/category/des-doutes/>, ce livre est un formidable outil à la portée de tous pour démêler les mécanismes intellectuels des pensées des climatosceptiques.

La locale GPC ESEM participera à l'action pour l'Affaire Climat du 14 mars. A ce stade et moyennant les autorisations nécessaires, il est envisagé un rassemblement à Chatelet et Philippeville. Pour tout renseignement sur ces deux manifestations, contactez le mail des GPC ESEM : gpcsambre@gmail.com ou la page Facebook des Grands-Parents pour le climat Entre Sambre et Meuse.

2. QUOI DE NEUF POUR LE CLIMAT ?

2.1. Biden et les enjeux climat



« De même que nous avons besoin d'une réponse nationale unie face au Covid-19, nous avons désespérément besoin d'une réponse nationale unie à la crise climatique, car il existe bien une crise climatique ».

Voici une déclaration de Joe Biden qui donne résolument le changement de ton par rapport à son prédécesseur. La politique climatique intérieure américaine pourrait viser une baisse de 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 2005 et l'abandon progressif des énergies fossiles. Une pause est du reste en cours dans l'octroi de nouvelles concessions pour les forages pétroliers. Les Etats-Unis vont aussi s'engager à préserver l'intégrité de 30 % des terres et des eaux fédérales d'ici à 2030, afin d'enrayer la perte de la biodiversité. Cependant il n'est pas fait mention actuellement de mesures d'économies d'énergie, les efforts portant sur un changement de sources d'énergie et un appel aux technologies.

Au niveau international, après avoir signé le décret pour revenir dans l'Accord de Paris, le président américain a prévu une rencontre de dirigeants sur le climat le 22 avril, le Jour de la Terre et du cinquième anniversaire de la signature de l'accord de Paris. Mr. Biden a également annoncé que les considérations climatiques deviendraient un élément essentiel de la diplomatie et des politiques de sécurité américaines, et un conseil scientifique composé d'experts est reconstitué. On peut espérer un rehaussement des objectifs environnementaux et aussi une lutte contre la tendance à exporter les productions polluantes vers la Chine ou d'autres pays susceptibles de saboter les efforts faits au niveau international.

(D'après plusieurs articles du journal Le Monde).

2.2. Le traité du Mercosur ou l'entêtement de la Commission européenne !

On n'en pas fini avec ce traité de libre-échange entre l'Union européenne et les grands pays d'Amérique du Sud. Et pourtant en Belgique, les partis étaient presque unanimes pour le remettre en cause au vu de son impact sur la déforestation de l'Amazonie (pour les plantations de soja) et des importations agricoles qui fragiliseraient les agriculteurs européens.



Malgré les réticences de plusieurs Etats membres, d'une majorité du Parlement européen et de la société civile, la Commission européenne cherche quand même à le faire ratifier ; la présidence portugaise de l'UE fait de la ratification une de ses priorités. La Commission a cherché en 2020 à obtenir des engagements de Jair Bolsonaro sur la préservation de la forêt amazonienne. Ce dernier n'a agi en aucune manière pour stopper ni les incendies ni la déforestation : avec une hausse de 10 % de surfaces déboisées, 2020 fut une année pire encore que la précédente si bien que le Brésil pourrait être le seul pays du monde à avoir augmenté ses émissions de CO2. Il faut rappeler aussi que 20 % des exportations brésiliennes de soja et de viande bovine vers l'Union européenne proviennent de terres déboisées illégalement.

Une étude sur l'impact de 12 accords de libre-échange sur la filière agro-alimentaire européenne, produite par la Commission européenne, a été discutée à l'occasion d'un Conseil informel des Ministres de l'agriculture le 26 janvier 2021. Elle démontre que l'Accord UE-Mercosur dépasserait les importations de la majorité des autres accords de libre-échange en termes de ventes de produits agricoles. Autrement dit, cet Accord « inonderait » le secteur des importations agricoles.

Que faut-il encore prouver pour dénoncer cet accord ? Mais le poids du passé souffle sur les parlementaires. La société civile et tous les mouvements « climat » doivent rester vigilants sur l'agenda européen.

2.3. Les actions judiciaires pour compenser l'inaction des Etats



Plusieurs affaires sont en cours dans différents pays européens et américains. La fois dernière nous vous avons parlé de l'action des jeunes portugais devant la Cour européenne des Droits de l'homme.

En ce début février, en France, dans ce qu'on appelle « l'affaire du siècle » l'Etat est condamné pour « carences fautives » dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Deux ans après avoir recueilli plus de 2 millions de signatures en moins d'un mois – une mobilisation sans précédent en France –, pour dénoncer l'« *inaction climatique* » de l'Etat, « L'affaire du siècle » avait rendez-vous avec la justice. Les quatre ONG à l'origine de la pétition (Notre affaire à tous, Greenpeace, Oxfam et la Fondation Nicolas Hulot) avaient déposé [en mars 2019 un recours devant le tribunal administratif de Paris pour « carence fautive » de l'Etat.](#)

Pour la première fois, le juge administratif a reconnu l'existence d'un préjudice écologique – caractérisé par une modification de la composition de l'atmosphère liée à un surplus d'émissions de GES – et le fait que l'Etat

devait être regardé comme responsable d'une partie de ce préjudice dès lors qu'il n'avait pas respecté ses engagements en matière de réduction des émissions. Jusqu'à présent, seul le juge judiciaire avait reconnu ce préjudice – dans l'arrêt Erika –, qui a ensuite été consacré dans la loi sur la biodiversité de 2016.

Mais le tribunal a rejeté la demande d'indemnisation financière de ce préjudice écologique, au motif que les associations requérantes n'ont pas démontré qu'il était impossible de le réparer en nature. Il a toutefois considéré qu'elles étaient fondées à demander la réparation en nature. Afin de déterminer les mesures devant être ordonnées à l'Etat pour réparer le préjudice causé ou prévenir son aggravation, les juges ont prononcé un supplément d'instruction, assorti d'un délai de deux mois. Dans un deuxième jugement, le tribunal pourrait ainsi ordonner au gouvernement de revoir sa copie pour réduire effectivement les émissions de GES.



Le 22 janvier, c'est le chef indien d'Amazonie, Raoni, qui, à l'âge de 90 ans, introduit une action à la Cour pénale internationale de La Haye, contre Jair Bolsonaro, le chef d'Etat brésilien. Il l'accuse de « crimes contre l'humanité » pour la destruction de la forêt amazonienne et des tribus indigènes qui y vivent. Il estime qu'il y a une politique préméditée visant la destruction systématique des peuples et de leur environnement.

Incontestablement, la notion de « crime écologique » et bientôt d'« écocide » va progresser dans les tribunaux mais il est triste de

constater que la pression citoyenne doit passer par les tribunaux pour que les Etats prennent enfin leurs responsabilités,...si c'est enfin le cas !

3. ET MOI JE FAIS QUOI ?

3.1. Réduire vos déchets – et ceux de vos voisins – et donc l'utilisation de sacs poubelles, c'est facile.

Un témoignage de Michel Cordier

Vous bénéficiez d'un potager et vous voudriez y répandre du compost, ou vous le faites déjà mais un supplément de compost serait le bienvenu. Comment faire ? Peut-être que dans le parc à conteneurs de votre région, vous avez accès à du compost industriel. C'est une solution utile, et pour pas cher. Mais vous trouvez peut-être que ce compost n'est pas aussi « vivant » que le vôtre.

Quelle alternative ?

Vous pouvez collecter une fois par semaine les "déchets" de vos voisins. Leurs pelures de fruits et légumes, coquilles d'oeufs, marc de café (filtres compris), thé (en sachet ou pas),... ne seront plus des déchets destinés à l'incinérateur. Bien sûr, il restera à compléter cette composante azotée à part égale avec une composante organique.

Plus fort encore : si le réseau social local HOPLR est disponible dans votre commune, vous pouvez faire appel aux habitants de tout votre quartier.

HOPLR est un réseau social privé. La plateforme est active depuis 2014 et se concentre sur l'interaction sociale entre voisins et l'engagement dans le quartier. Les voisins peuvent échanger des choses ou des services, trouver des babysitters, lancer des initiatives, faire des signalements, essayer de retrouver un chat perdu, etc. et publier des activités citoyennes dans le calendrier du quartier.

Pour en savoir plus : <https://www.agresidential.be/fr/actualites/hoplr-le-reseau-social-des-voisins/>

3.2. 4 idées pour utiliser les cendres d'un poêle à bois, selon Ecoconso

Il est essentiel aujourd'hui que les poêles à bois aient un rendement élevé, surtout en milieu urbain. Une mauvaise combustion entraîne la production de substances toxiques comme le CO (monoxyde de carbone), les particules fines, les COV, le formaldéhyde... Avec les appareils modernes, au rendement élevé, ces émissions sont limitées.

Si on a une cheminée, un poêle ou une chaudière à bois, on peut utiliser la cendre produite plutôt que de la jeter. Voici quelques idées.

Préalable

On utilise toujours de la cendre issue de bois non traité, afin qu'elle soit exempte d'éléments toxiques. Il faut aussi que la combustion soit de qualité : la cendre a alors l'aspect d'une **poudre fine de couleur gris clair**. La cendre froide peut être récupérée pendant la période de chauffe et conservée pour usage ultérieur dans un seau fermé, à l'abri de l'humidité.

1. Nettoyer la vitre du poêle

Riche en potasse, la cendre est traditionnellement utilisée pour la fabrication de savon. À la maison, on peut s'en servir pour nettoyer la vitre encrassée du poêle.



2. Réaliser du produit lessive

On peut réaliser du produit lessive avec de la cendre de bois. La recette est simple mais s'étale sur minimum de deux jours car il faut laisser macérer la cendre.

Efficace et zéro déchet, cette lessive convient pour laver tout type de linge, moyennant quelques trucs et astuces. La recette se trouve sur le site d'Ecoconso.

3. Protéger le potager

On peut épandre la cendre en plus grosse quantité aux endroits fréquentés par les [limaces et les escargots](#) pour protéger les légumes. Cette barrière est un répulsif naturel qui décourage leur passage en asséchant leur bave.

Évidemment, l'opération est à renouveler après chaque pluie... On peut aussi projeter de la cendre [sur les colonies de pucerons](#) trop présentes.

4. Comme amendement au jardin

La cendre a un pouvoir alcalinisant sur le sol mais d'assez courte durée. On peut donc l'utiliser au potager pour remonter le pH du sol. À éviter par contre pour les plantes acidophiles telles que la bruyère ou le rhododendron.

Elle peut aussi servir comme [engrais naturel](#) pour apporter de la potasse au sol et des oligo-éléments aux plantes du potager. Elle est toutefois à incorporer avec modération dans le sol ou au compost au printemps, lorsqu'on retravaille la terre. On en saupoudre à la surface du sol avant de le griffer légèrement. Des plantes comme les fraisiers ou les tomates l'apprécieront.

*L'équipe de rédaction : Thérèse, Dominique, Myriam, Michel, Gérard,
Administrateurs de GP Climat*